

Recrutement d'un Consultant individuel pour la préparation des outils stratégiques de gestion des risques et catastrophes au Togo

Location :	Lomé
Application Deadline :	
Type of Contract :	Contrat Individuel
Languages Required :	Français
Duration of Initial Contract :	45 jours
Date du début de la mission	

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse e-mail clarification.tg@undp.org. Le PNUD Togo enverra une copie écrite de la réponse à tous les candidat(e)s qui ont manifesté leur intérêt à cet avis d'appel à candidature sans mentionner la source de la requête. Le PNUD s'engage à atteindre la diversité de la population active en termes de sexe, de nationalité et de culture. Les individus issus de groupes minoritaires, les groupes autochtones et les personnes handicapées sont également encouragés à postuler. Toutes les demandes seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

1. Background

Depuis la décennie 2000, le Togo à l'instar des Etats de l'Afrique de l'Ouest voire d'autres pays du monde fait face à des événements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents les sécheresses, et les mouvements de terrains, etc. Des travaux d'études diagnostiques effectués dans le cadre des communications nationales sur les changements climatiques ont révélé pour le Togo des tendances critiques et aggravantes aux horizons 2025, 2030, 2050 et 2100 par rapport aux aléas hydrométéorologiques. Ces aléas déjà vécus par le pays ont été sources de catastrophes accompagnées de dégâts matériels importants, des pertes socio-économiques, environnementales et parfois des pertes en vies humaines. Ces catastrophes impactent considérablement les efforts consentis par le gouvernement et ses partenaires pour le développement du pays.

Suite aux graves inondations que le Togo a connues en 2010, l'évaluation conjointe post catastrophe des dommages, pertes et besoins de reconstruction et relèvement (PDNA) Gouvernement-PNUD-Banque Mondiale a estimé les pertes totales occasionnées à 3,58 milliards de FCFA, pour les secteurs social, productif et infrastructures, soit 0,2% du PIB nominal, tandis que les dommages se chiffrent à 13,61 milliards de FCFA, soit 0,9% du PIB nominal. Les secteurs les plus affectés sont ceux du logement, de l'agriculture et du transport.

Dans la recherche de solutions pour réduire l'impact de ces catastrophes, le Gouvernement non seulement a entrepris des actions mais aussi a adhéré aux instruments internationaux.

C'est ainsi que le Togo a adhéré au Cadre d'Action de Hyogo (2005-2015) pour des nations résilientes aux catastrophes et a mis en place en 2007, sa plateforme nationale de concertation pour la prévention des risques et catastrophes naturelles et élaboré en 2009 sa

stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes qui a été actualisée en 2013. La mise en œuvre de cette stratégie a permis de relever le niveau de résilience du pays.

L'élaboration du Schéma d'Analyse et de Couverture des risques (SNACR), l'actualisation périodique des instruments de planification et de gestion des situations d'urgence (plan de contingence, plan ORSEC, plan de préparation et de réponse aux éventuelles inondations) participent aussi aux efforts pour faire face aux risques de catastrophes.

Après plus de 5 ans de mise en œuvre de la stratégie et au regard de l'évolution du contexte national et international de gestion des risques de catastrophes, il apparaît nécessaire d'actualiser cette stratégie pour mieux l'adapter.

En effet, en Septembre 2015, la Communauté internationale a adopté l'agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui constituent un nouveau référentiel de développement international.

Déjà en mars 2015, le Cadre d'Action de Hyogo a été remplacé par le Cadre de Sendai pour la période 2015-2030. Ce Cadre recommande aux Etats parties prenantes quatre actions prioritaires, à intégrer dans leurs instruments de planification de développement durable en vue de réduire les effets des catastrophes naturelles sur les communautés vulnérables. Il s'agit de : i) la compréhension des risques de catastrophe ; ii) le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe afin de mieux les gérer ; iii) l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience ; iv) le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

Le contexte national est particulièrement marqué par l'adoption d'un nouveau cadre politique et institutionnel de la prévention et de la gestion des catastrophes avec l'adoption de la politique nationale de la protection civile, et la création de l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) en 2017.

L'objectif global de cette politique est d'assurer les conditions et de renouer avec une croissance accélérée durable et inclusive à travers une préparation sûre du pays face aux catastrophes et aux menaces. La création de l'ANPC avec pour mission entre autres, la coordination de l'ensemble des actions de prévention des risques de catastrophes et de gestion des situations d'urgence sur le territoire national, vise un double objectif : (i) mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de protection civile et (ii) servir d'interlocutrice unique auprès des partenaires techniques et financiers intervenant dans la gestion des catastrophes.

Le Programme National de Développement (PND 2018-2022), document cadre de toutes les actions de développement du pays, accorde une place de choix aux questions de réduction des risques de catastrophes, à travers son axe stratégique 3 « Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion ».

Tenant compte des mutations intervenues aux niveaux national et internationaux dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes, et de la recrudescence des événements extrêmes, il s'avère nécessaire de doter le pays d'outils stratégiques et de gestion des risques et catastrophes efficaces afin de mieux canaliser les actions de planification, de prévention et de gestion pour la protection civile.

2. Objectifs de la mission

2.1.Objectif général

L'objectif général de la mission est de doter le Togo de d'outils stratégiques de gestion des risques et catastrophes efficaces en vue d'accroître la résilience des communautés vulnérables au Togo.

2.2.Objectifs spécifiques

La mission a pour objectifs spécifiques de :

- Actualiser la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes afin de l'aligner sur les éléments du cadre de Sendai ;
- Elaborer une stratégie de relèvement post-catastrophe qui permet la catégorisation des événements extrêmes connus par le pays et propose les actions directrices à entreprendre assurer un relèvement durable.

3. Duties and Responsibilities

3.1.Résultats attendus de la mission

Le résultat attendu de cette mission est le cadre renforcé de prévention et de gestion est le document de stratégie de réduction des risques de catastrophes actualisé pour la période 2020-2024. Elle permettra en outre de faire ressortir dans ce document, les résultats ci-dessous énumérés :

- ✓ Le document de la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes afin de l'aligner sur les éléments du cadre de Sendai ;
- ✓ Le document de la stratégie de relèvement post-catastrophe qui permet la catégorisation des événements extrêmes connus par le pays et propose les actions directrices à entreprendre assurer un relèvement durable ;

○ Obligations et Livrables

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'ANPC et le PNUD.

Il devra déposer après la signature du contrat avec le PNUD, un rapport de démarrage qui détaille sa méthodologie. Les rapports provisoires des documents de stratégie devront faire l'objet de validation nationale et les rapports finaux intégrant les observations de l'atelier de validation devront être déposés.

✓ **Méthodologie et mandat du consultant**

La mission sera menée par un consultant national. Le consultant proposera une méthodologie détaillée qui sera validée par le PNUD et l'ANPC au démarrage de la mission.

4. Competencies

Valeurs intrinsèques :

- Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU ;
- S'inscrire dans la vision, la mission, et favoriser la réalisation des objectifs stratégiques du PNUD
- Démontrer sa capacité à exercer dans un environnement multiculturel sans discrimination de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité
- Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude à travailler en équipe et un esprit d'initiative élevé
- Disposer d'un bon sens de l'analyse, d'objectivité, d'intégrité, de rigueur, de bonne moralité, de dynamisme, de capacité relationnelle et de sens du contact humain

Professionnalisme :

- Aptitude à faire des analyses, à en tirer des conclusions pertinentes et à faire des propositions constructives ;
- Capacité à rédiger des rapports de qualité.

Leadership :

- Aptitude à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire de haut niveau et à insuffler une dynamique de changement.

Planification et organisation :

- Faire preuve d'une aptitude à planifier et à organiser son propre travail.

Communication :

- Etre capable d'écrire de façon claire et concise et de bien s'exprimer oralement.

Aptitude technologique :

- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point, Outlook)

Travail en groupe :

- Aptitude à interagir, à établir et à maintenir les relations de façon effective aussi bien avec les collègues, le supérieur hiérarchique qu'avec des personnes ayant des cultures différentes, d'autres partenaires nationaux et internationaux.

Compétences fonctionnelles :

- Avoir des qualités en termes d'analyse et de synthèse et de très bonne capacité rédactionnelle et de communication ;

- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Etre capable de travailler sous pression.

5. Required Skills and Experience

○ Éducation

Le consultant doit avoir un niveau d'études d'au moins BAC+5 en gestion des risques de catastrophes, environnement, changements climatiques, géographie, économie de développement, sociologie de développement, ou toute autre qualification en lien avec la mission.

○ Expériences

Le Consultant devra disposer d'un minimum de dix (10) ans d'expériences au moins dans la gestion des catastrophes et la conception d'outils numériques de gestion des risques et catastrophes

Il doit justifier de solides expériences en réalisation de diagnostics et en préparation de plans d'actions dans le domaine de la réduction des risques et catastrophes et d'une expérience de travail avec le du système des Nations Unies

La connaissance du Cadre de Sendaï et la maîtrise du mécanisme de fonctionnement de la stratégie des Nations Unies pour la prévention des catastrophes prouvés sont fortement recommandées.

6. Durée de la mission

La durée calendaire de la mission sera de quarante-cinq (45) jours.

7. Documents à inclure dans la soumission de la proposition

Les Consultant(e)s intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant :

○ Une Proposition Technique

- Note succincte (cinq pages maximum) sur la compréhension de la mission, les éléments de la méthodologie et du chronogramme d'organisation de la mission ;
- CV incluant : L'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références ;
- P11 dûment rempli et signé (téléchargeable à l'adresse : http://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/P11_Personal_history_form.doc).

○ Une Proposition Financière

La proposition financière sera soumise sur la base du coût journalier de la mission. Les consultants doivent indiquer les honoraires, le montant des perdiems pour la phase de la collecte des données sur le terrain et le nombre de jours de travail prévus pour le terrain.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TdR et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

8. Evaluation

○ Analyse cumulative (Note Pondérée)

Le contrat sera attribué au/à la consultant(e) dont l'offre aura été évaluée et ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Pondération : la pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante :

- Pourcentage de l'offre technique: 70%;
- Pourcentage de l'offre financière: 30%.

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum des 51 points seront pris en considération pour l'évaluation financière. Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière recevra une note financière (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $Nf = 30 \times Fm / F$ (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale (NG = Nt+Nf).

L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

NB : Le PNUD ne fournit ni de véhicule ni de bureau pour les consultants. Les consultants devront faire refléter tous les coûts dans leur offre financière.

○ Principaux critères de sélection

- **Eligibilité pour l'évaluation technique (Oui/Non)**

○ Education

- avoir un niveau d'études d'au moins BAC+5 en gestion des risques de catastrophes, environnement, changements climatiques, géographie, économie de développement, sociologie de développement, ou toute autre qualification en lien avec la mission

- **Expériences**

- Disposer d'au moins dix (10) ans d'expériences dans le domaine de la réduction des risques et catastrophes;

- **Notation de l'offre technique (70 points)**

- Un minimum de dix (10) ans d'expériences en matière de rédaction de diagnostics, stratégie ou de plan d'action en matière gestion des catastrophes et/ou la conception d'outils numériques de gestion des risques et catastrophes (15 Points)
- Avoir réalisé une mission similaire dans une pays en développement (10 Points)
- La connaissance du Cadre de Sendai et la maîtrise du mécanisme de fonctionnement de la stratégie des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (10 Points)
- Niveau de compréhension par le consultant de la mission/Cohérence de la proposition du consultant avec les TdR (35 pts)

La Proposition doit être soumise par e-mail à l'adresse procurement.tg@undp.org, avec en objet de l'e-mail envoyé « Recrutement d'un Consultant individuel pour la préparation des outils stratégiques et de gestion des risques et catastrophes au Togo » au plus tard le vendredi, à 17H00.

VALIDATION DES TDR

Etablis par : _____

Abiziou Tchinguilou, Spécialiste en Changements Climatiques

Approuvés par : _____

Aliou Mamadou DIA, Représentant Résident - PNUD